

**Procès-verbal de séance du Conseil Municipal**  
**03 décembre 2025**

**PRÉSENTS :** : ANEMA Catherine, BLONDET Sylvain, CHEVAL Serge, COUSI Vincent, DAVID Amélie, DUPONT Alain, HIERNAUX Pierre, MIRAMOND Martine, POUSSOU Gisèle, SERVIERES François, SOLEILHET Christine.

**M. le Maire annonce les absents excusés avec procuration**

Procuration de MERAVILLES Marie-Annick à Mme SOLEILHET Christine

**ABSENTS:**

TABARLY Daniel

BOULAY David

BENAVENT Jean-Pierre

Le quorum, fixé à 8 membres présents, étant atteint (11 membres présents), le Conseil peut délibérer valablement. La séance est présidée par Monsieur le Maire, Vincent COUSI.

M. le Maire propose d'ouvrir cette séance à 20h35.

Comme il est de coutume il propose de désigner un secrétaire de séance et s'adresse à Gisèle POUSSOU pour tenir la fonction, qui accepte.

Mme Gisèle POUSSOU est nommée secrétaire de séance et Marie Di Rienzo, la secrétaire générale l'assiste.

La séance est déclarée ouverte à 20h36.

M. le Maire annonce l'ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2025
- 2- Festival de CAYLUS 8ème édition - programme et budget prévisionnels 2026
- 3- Budget principal – travaux en régie exercice 2025
- 4- Décision modificative n°2-2025 – Budget principal 2025- augmentation montant travaux en régie et autres mouvements budgétaires
- 5- Renouvellement du réseau de chaleur bois - demande d'aide Fonds Chaleur ADEME  
Annule et remplace la délibération n° 064-2025
- 6- Ecole Séquence « Espace Restauration-Entrée-Accessibilité » - demande subvention Etat 2026
- 7- Informations diverses

**1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 novembre 2025**

M. le Maire rappelle que les porteurs de projet du méthaniseur ont sollicité les élus de Caylus pour le présenter au conseil municipal car ce projet est situé à la limite de Caylus et de Parisot même s'il est implanté sur des parcelles de Lacapelle-Livron.

Le PV du Conseil du 05 novembre 2025 est approuvé à la majorité.

M. le Maire reprend l'ordre du jour pour l'ouverture du Conseil Municipal.

**2- Festival de CAYLUS 8ème édition - programme et budget prévisionnels 2026**

Monsieur le Maire explique que suite au succès des précédentes éditions du festival, la commune organisera la 8ème édition du Festival de Caylus, en août 2026, avec la nouveauté de projeter des concerts d'hiver sur deux jours en mars 2026.

Monsieur le Maire explique que des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, sur la base d'un programme et d'un budget prévisionnels

2026, déterminés entre la Mairie de Caylus et le compositeur/producteur musical du Festival : Pierre Thilloy.

M. le Maire expose le programme d'été et d'hiver :

### 1- Programme prévisionnel 2026 Festival de Caylus / 8ème édition

Du 31 juillet au 8 août 2026

**Vendredi 31 juillet 2026 – 20h30 / Ouverture / Église abbatiale de l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue**  
– Durée : ca. 1h15

*TARIFS : cf. Festival de l'Abbaye de Beaulieu / Tarification Abbaye de Beaulieu / Moins de 26 ans : gratuit*

**SAMĀ, LA LUMIÈRE EXILÉE**

*Songe musical pour voix d'orient et d'occident, solistes d'ici et d'ailleurs, derviche tourneur, quatuor à cordes, électronique et lumière*

**Samedi 1<sup>er</sup> août 2026 - 18h00 / Église de Saint-Antonin-Noble-Val – Durée : ca. 1h15**

**STABAT MATER**

*DULCI JUBILO, chœur de chambre*

*Christopher GIBERT, direction & compositeur*

*Gilles VEYSEIRE, orgues, habitant CAYLUS*

**Samedi 1<sup>er</sup> août 2026 - 21h00 / Place Pomèrs, Saint-Antonin-Noble-Val – Durée : ca. 1h30**

**MOUSSE TRIO**

*Basile DUMONTIER, contrebasse*

*Pierre BOUCHAR, batteur*

*Simon ADANT, guitare*

**Dimanche 2 août 2026 - 10h30 à 12h00 / Parc du Château de Cas – Durée : ca. 1h30**

**Le ZenOr**

*Yoga & immersion sonore*

**Lundi 3 août 2026 - 21h00 / Place de la Halle, Caylus – Durée : ca. 1h30**

**INFERNO + Quintette de Brahms**

*Dessine moi un concert... grâce à M. Boidin affiche envisagée*

*Enfer & paradis sur Terre*

**Marc-Antoine Boidin, est un scénariste, dessinateur et coloriste de bande dessinée français ultra populaire**

*CHROMA QUINTETT, Clarinette & quatuor à cordes*

**Mardi 4 août 2026 - 21h00 / Lac de Labarthe, Caylus – Durée : ca. 1'30''**

**QUATRAQUAT'QUINTETT + ANNAËL**

**Mercredi 5 août 2026 - 21h00 / Concert de l'Escalier, Château de Cas - Durée : ca. 1h30'**

**LE TÉLÉPHONE ou l'amour à 3 &**

**grands airs d'Opéra**

*Pour quatuor à cordes, soprano et baryton*

**Jeudi 6 août 2026 - 21h00 / Site à définir... – Durée : ca. 1h30**

**TODAY, AROUND THE WORLD...**

**Vendredi 7 août 2026 – Place de la Halle de Caylus – Durée : ca. 1h45**

**SOIRÉE RAVEL**

*Tombeau de Couperin – 25'*

*Sonate pour violon & piano – 18'*

*Pavane pour une infante défunte (Vs. Quatuor à cordes) – 6'*

*Tzigane (réduction pour violon & piano du compositeur) – 10'*

*Concerto en Sol (Vs. Piano & quatuor à cordes in " Les Grands Dérangements ") – 20'*

*NN, Quatuor à cordes*

Quentin VOGEL, violon  
Kim BERNARD, piano  
Kenza VELA LOPEZ, B-Girl

**Samedi 8 août 2026 – 21h00 / Place de la Halle de Caylus – Durée : ca. 1h30**  
**CONCERT DE CLÔTURE**  
*Quintette en ut majeur D. 956 (1828) de Franz SCHUBERT (1797-1828) – 50'*  
*Souvenirs de Florence op. 70 (1890) de Piotr Ilitch TCHAÏKOVSKY (1840-1893) – 30'*  
*Quentin & friends*  
Deux chefs-d'œuvre absous du XIX siècle...

#### **TARIFICATIONS :**

**TARIF PLEIN : 20 € /**  
**spectacle TARIF RÉDUIT**  
**: 15 € / spectacle**  
**ENFANTS -18 ans / ÉTUDIANTS : Gratuit**  
**DEVENEZ COMMANDITAIRE EN PASSANT COMMANDE D'UNE ŒUVRE MUSICALE ORIGINALE : KISS-KISS**  
**AUBADE**  
Réservez votre aubade ! Il n'y en aura pas pour tout le monde ! Fleurs & champagne en sus...

*PASS FESTIVAL : 150 € pour la totalité des spectacles (réservation obligatoire pour les jauge spéciales)*  
*... une manière de soutenir le festival ! LES TARIFS : PAY WHAT YOU CAN / PAYEZ CE QUE VOUS*  
**POUVEZ**

Nous croyons à un monde plus juste où le tarif d'une place n'est plus un frein à l'accès à la culture, et où chacun a la possibilité d'évaluer en fonction de sa situation ce qu'il peut dépenser. Avec le *Pay what you can* (*Payez ce que vous pouvez*), vous décidez vous-même ce que vous pouvez dépenser pour une place de spectacle.

Comment ça marche ? Pour chaque spectacle, à vous de décider quel tarif vous convient ou si vous avez besoin de l'ajuster. Vous êtes en mesure de payer un peu plus ou beaucoup plus pour votre place. Merci, vous contribuez à rendre la culture accessible à tous !

*Chaque spectacle se terminera par un moment d'échange avec les artistes*

#### **CAYLUS D'HIVER**

*1<sup>ère</sup> édition*

#### **Programme du 6 au 8 mars 2026**

*(Sous réserve)*

#### **Pierre THILLOY**

*Direction générale & programmation*

**Vendredi 6 mars 2026 – 17h00 / Mise en bouche**

#### **LA PIÈCE DU MARCHÉ**

*Une œuvre, une interprétation, une explication, des commentaires...*  
*Les dessous de la création, comme une invitation à voyager au cœur de l'œuvre !*

*Hermione BERNARD, soprano*  
*Gilles VEYSSEIRE, orgues*  
*Pierre THILLOY, compositeur*

**Pierre THILLOY (1970-)**  
***L'Empire des Roses, op. 290 n°1 (2025)***  
***ca. 7'00"***

Sur un texte de **SAADI** (ca. 1210 – ca. 1291)

*Traduction : Louis PIAT (1854-1941)*

*Ajustement en Occitan du Rouergue : Muriel VERNIÈRES*

**Vendredi 6, samedi 7 & dimanche 8 mars 2026 – 19h00 / Dîner concert**

### **L'OREILLER DE LA BELLE AURORE**

*Venez écouter ce que vous allez manger (et boire) et manger (et boire) ce que vous allez écouter !*

*Une aventure gastronomique & musicale*

Partant du principe que la France est depuis de nombreuses années la première destination touristique mondiale avec plus de 100 millions de visiteurs en 2024, que la gastronomie française est un des segments les plus importants dans l'attractivité du territoire français avec plus d'un tiers des touristes qui déclare venir pour cette raison, la bonne table et le bon vin !, que si l'on ajoute à cela que depuis 2010, le repas gastronomique français est sur la *Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité* !, que partant dudit principe et du fait que bien des maux de la société pourraient s'apaiser autour d'une bonne table, partant du retour d'expérience de notre consultation durant l'édition 2025 du festival, ... à savoir qu'une fois la période estivale achevée, il n'existe pratiquement plus rien pour les habitants, ce qui les oblige à aller « à la grande ville » pour s'abreuver de spectacle vivant et de culture (contradiction cruelle entre le discours de l'écoresponsabilité et l'action) et donc de l'extrême justesse du propos, nous repensons le Festival de Caylus en des temps fractionnés, cela pour construire notre public selon notre vision de l'humanité, autour d'un rapport sincère et profond avec le territoire, ...

...nous avons donc décidé Valérie & Gérard Garrigues aux fourneaux et moi-même à la plume de nous associer et de vous proposer une soirée inoubliable où la gastronomie, la poésie et la musique ne feront qu'un !

## 2- Budget prévisionnel 2026

NOM DU FESTIVAL: CAYLUS 8ème EDITION le budget est présenté en TTC				
CHARGES (hors valorisation bénévolat, mise à disposition personnel, locaux....)	REALISE dernière édition : 2025		PREVISIONNEL 2026	
	Montant	% / Total	Montant	% / Total
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Fonctionnement du site/bâtiment ( <i>énergies, fluides, assurances, téléphonie, entretien ...</i> ) = estimatif	100 €	0%	200 €	0%
Communication ( <i>outils et supports, plan de communication</i> )	1 635 €	4%	2 000 €	4%
Autres : lesquelles (location matériel et achat matériel non artistique)	603 €	1%	650 €	1%
<b>Sous-total charges de structure</b>	<b>2 338 €</b>	<b>6%</b>	<b>2 850 €</b>	<b>6%</b>
Personnel : administration / diffusion / communication /médiation ( <i>hors personnel artistique</i> )	150 €	0%	200 €	0%
Personnel technique (préparation, entretien avant après spectacle)	1 041 €	3%	1 100 €	2%
<b>Sous-total charges de personnel</b>	<b>1 191 €</b>	<b>3%</b>	<b>1 300 €</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 530 €</b>	<b>9%</b>	<b>4 150 €</b>	<b>9%</b>
<b>CHARGES ARTISTIQUES</b>				
Achat de spectacles: contrats de cession, rémunérations directes (GUSO)	20 000 €	50%	25 000 €	52%
Défraiements artistes (déplacements, hébergements, repas...)	7 033 €	17%	7 500 €	16%
Droit d'auteurs (SACEM)	2 193 €	5%	2 500 €	5%
Frais d'organisation : location scène, matériel son et lumière, RESTAURATION, transport des artistes sur place	7 614 €	19%	9 000 €	19%
<b>TOTAL CHARGES ARTISTIQUES</b>	<b>36 840 €</b>	<b>91%</b>	<b>44 000 €</b>	<b>91%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>40 370 €</b>	<b>100%</b>	<b>48 150 €</b>	<b>100%</b>
<b>PRODUITS</b> (hors valorisation bénévolat, mise à disposition personnel, locaux....)	REALISE dernière edition: 2025		PREVISIONNEL 2026	
	Montant	% / Total	Montant	% / Total
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Département(s):</b>	5 100 €	13%	9 000 €	19%
Programme annuel	0 €	0%	0 €	0%
Aide au projet	5 100 €	13%	9 000 €	19%
<b>Région Occitanie</b>	<b>9 500 €</b>	<b>24%</b>	<b>13 000 €</b>	<b>17%</b>
Aide "Festivals" (Direction Culture)	9 500 €	24%	13 000 €	27%
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 600 €</b>	<b>36%</b>	<b>22 000 €</b>	<b>46%</b>

<b>RECETTES PROPRES</b>					
Coproductions/Corealisations		20 000 €	50%	25 000 €	52%
Autres recettes (autofinancement, vente de produits publicitaires...)		5 770 €	14%	1 150 €	2%
<b>TOTAL RECETTES PROPRES</b>		<b>25 770 €</b>	<b>64%</b>	<b>26 150 €</b>	<b>54%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>40 370 €</b>	<b>100%</b>	<b>48 150 €</b>	<b>100%</b>

<b>Équipe festival :</b>	Quatuor CHROMA - 4 + 1 musiciens (Wien) Quatuor Capitole - 4 + 2 musiciens (Toulouse) Rana GORGANI - derviche tourneur Habib BUSHERI - chant, percussions Hermione BERNARD - soprano Charles FRAISSE - Baryton Mousse Trio - 3 musiciens Quatracat'Quintett - 5 musiciens Annaëlle GONTIER - chanteuse DULCI JUBILEO - 18 chanteurs (compagnie locale) Christopher GIBERT - chef de chœur (artiste local) Gilles VEYSEIRE - orgue (compagnie locale) Marc-Antoine BOUDIN - 1 + 1 dessinateur Greta KOMUR - conférencière Ode ROSSET - circassienne (compagnie locale) Henri NAFILYAN - compositeur (+ épouse) Benoit MENUT - compositeur (+ épouse) Albena VARANCHA - compositrice (+ époux) Matteo THILLOY - Admin. / Stagiaire Sciences Po Paris Staff bénévoles – 3 stagiaires GEPSAC
<b>TOTAL :</b> <b>58 personnes</b>	

M. le Maire souligne que la nouveauté, est de proposer une petite programmation hivernale, sous réserve de confirmation, qui serait du 6 au 8 mars en collaboration avec un chef étoilé, M. Gérard Garrigue. M. le Maire salue la participation de Gilles VEYSEIRE, l'organiste de l'orgue de Saint-Antonin, habitant de CAYLUS.

Le budget proposé est moins ambitieux que les années précédentes, pour autant gageons de recevoir une subvention du Département et de la Région à la hauteur.

Il précise que le Festival sera réajusté par Pierre Thilloy selon les subventions accordées. A l'instar de l'été 2025, Pierre avait prévu une soirée Opéra comme les années précédentes, mais elle a été annulée et remplacée par un concert classique plus économique.

Les soirées Opéra, même si minimes soient-elles, nécessitent de nombreux musiciens et chanteurs, qui impactent fortement le budget prévisionnel.

Aussi ce budget festival valorise le travail du personnel communal, technique et administratif aidant à la réalisation de l'événement. Le seul dommage est de ne pouvoir mettre en valeur le bénévolat. Les charges indirectes ne sont pas prises en compte par les co-financeurs.

La secrétaire générale informe que la charge déclarée dans le budget réalisé correspond aux heures supplémentaires effectuées par le personnel communal, sous réserve d'acceptation des co-financeurs.

M. le Maire gage que Serge Regourd, conseiller régional et président de la commission culture à la Région, très investi dans l'accompagnement des initiatives locales, comme à Bruniquel, soutiendra le Festival de Caylus, sachant que le contexte actuel est en restriction de subventions.

Pierre Hiernaux dit qu'il est de bon augure de décaler le festival au début du mois d'août avec une programmation soutenue, en coordination avec les autres événements comme le marché des Potiers. Une intervention au printemps est également une très bonne idée.

M. François Servières souligne la chance de Caylus d'avoir un festival d'envergure malgré les difficultés pour l'obtenir puisque la Culture est le premier domaine sacrifié, alors qu'en situations de crise la culture est le remède primordial à tous les maux sociétaux. Il est important de poursuivre l'ambition

évenementielle avec une collaboration étroite entre l'organisateur Pierre Thilloy et le Maire de la commune, M. Vincent Cousi. La signification symbolique de cette coopération doit persister et se pérenniser, pour la satisfaction de tous les Caylusiens.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité décide de :

- **Approuver** le plan de financement proposé pour 2026
- **Solliciter** les différents partenaires financiers
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

*(Délibération 073-2025)*

### **3- Budget principal – travaux en régie exercice 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le principe des « travaux en régie » : les agents de la collectivité sont amenés à effectuer des travaux qui revêtent le caractère de travaux d'investissement. Monsieur le Maire explique que le coût horaire moyen des agents du service technique est de 21.90€ pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'exercice 2025, le montant prévisionnel des travaux en régie inscrits au budget primitif communal est de 50 000€.

Pour cette année 2025, le montant des travaux en régie effectués par les agents communaux se chiffre à

89 991,21€ et se décomposent ainsi et fera l'objet d'une DM en suivant :

Réalisé			
Coût horaire moyen service technique (le 30/11/2025)		21,90 €/h	
<b>ABRIBUS</b>		<b>c/2188</b>	Inventaire n°732
personnel	48 heures	1 051,20 €	
fournitures		78,36 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 129,56 €</b>	
<b>APPARTEMENT RUE DROITE</b>		<b>c/2132</b>	Inventaire n°39
personnel	96 heures	2 102,40 €	
fournitures		5 325,51 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 427,91 €</b>	
<b>APPARTEMENT LA SALLE</b>		<b>c/2131</b>	Inventaire n°28
personnel	48 heures	1 051,20 €	
fournitures		854,56 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 905,76 €</b>	
<b>APPARTEMENT GITE A AV DU PERE HUC</b>		<b>c/2132</b>	Inventaire n°783
personnel	102 heures	2 233,80 €	
fournitures		1 215,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 448,80 €</b>	
<b>CENTRE TECHNIQUE</b>		<b>c/2131</b>	Inventaire n°637
personnel	620 heures	13 578,00 €	
fournitures		6 655,69 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>20 233,69 €</b>	

<b>ECOLE DIVERS TRAVAUX</b>		<b>c/2131</b>	Inventaire n°31
personnel	48 heures	1 051,20 €	
fournitures		3 351,96 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 403,16 €</b>	
<b>ENTRETIEN CASINO: PEINTURES</b>		<b>c/2131</b>	Inventaire n°38
personnel	16 heures	350,40 €	
fournitures		360,96 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>711,36 €</b>	
<b>GUINGUETTE DU LAC</b>		<b>c/2131</b>	Inventaire n°662
personnel	32 heures	700,80 €	
fournitures		732,39 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 433,19 €</b>	
<b>INSTALLATION POUBELLE TRI SELECTIF</b>		<b>c/2188</b>	Inventaire n°784
personnel	16 heures	350,40 €	
fournitures		48,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>398,40 €</b>	
<b>OPERATION ADRESSAGE</b>		<b>c/2188</b>	Inventaire n°758
personnel	875 heures	19 162,50 €	
fournitures		5 785,72 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>24 948,22 €</b>	
<b>POSE POTELETS ET BARRIERES</b>		<b>c/2188</b>	Inventaire n°754
personnel	16 heures	350,40 €	
fournitures		248,11 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>598,51 €</b>	
<b>PROTECTION D'UN PUITS</b>		<b>c/2131</b>	Inventaire n°785
personnel	8 heures	175,20 €	
fournitures		296,11 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>471,31 €</b>	
<b>SANITAIRES STADE</b>		<b>c/2131</b>	Inventaire n°786
personnel	174 heures	3 810,60 €	
fournitures		3 883,57 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 694,17 €</b>	
<b>TERRAIN DE SPORT ECOLE</b>		<b>c/2188</b>	Inventaire n°765
personnel	220 heures	4 818,00 €	
fournitures		612,49 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 430,49 €</b>	
<b>TOITURE LAVOIR LA SALLE</b>		<b>c/2131</b>	Inventaire n°779
personnel	361 heures	7 905,90 €	
fournitures		1 850,78 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>9 756,68 €</b>	
	Total personnel	58 692,00 €	
	Total fournitures et locations	31 299,21 €	
	<b>Total</b>	<b>89 991,21 €</b>	

Les travaux en régie sont les travaux réalisés par le service technique communal. La collectivité a atteint un montant phénoménal de presque 90 000 € grâce au travail très suivi entre le chef du service technique et la cheffe comptable dès le début d'année. Leur travail conjoint a permis de valoriser le temps consacré des agents communaux aux travaux pour la commune, l'achat et la location de matériels. L'objectif est dépassé puisque le budget prévisionnel comptait 50 000€ au lieu de presque 90 000 € et permet un gain à la section fonctionnement avec répercussions aux dépenses investissement par des opérations d'ordre budgétaires spécifiques.

Les travaux en clair :

- L'adressage numérotations avec l'implantations des poteaux et plaques d'orientations nominatives
- Le terrain de sport près de l'école, bien intégré au paysage
- Les appartements communaux, rue droite par exemple où tout était à refaire et un autre sur l'avenue du Père Huc, ce qui permettra aux futurs locataires de vivre dans des conditions optimales. Ce travail est colossal pour les agents communaux car il faut avoir connaissance de tous les corps de métiers pour remettre en état.
- Le toit en tuile canal et la réhabilitation de la charpente du lavoir de la Salle, l'ensemble était en très mauvais état, même si le lavoir dans son utilité d'antan n'est plus utilisé, alors qu'il est un lieu symbolique de discussion entre femmes. Il est désormais magnifiquement restauré.
- Le centre technique s'est achevé avec l'intervention de agents communaux : reprise et réfection de tout l'extérieur
- Les sanitaires et les vestiaires du stade de foot totalement refait aux normes qui profitent désormais à l'école de foot du FC Quercy Rouergue qui vient s'y entraîner mais également cela profite aux joueurs de pétanque. D'autres améliorations sont envisagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer le taux horaire de 21.90€ pour les travaux en régie de l'année 2025 ;
- **ADOpte** la liste des travaux en régie désignés ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

**(Délibération 074-2025)**

#### **4- Décision modificative n°2-2025 – Budget principal 2025- augmentation montant travaux en régie et autres mouvements budgétaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il était prévu, sur le budget principal, en opération d'ordre chapitre recette fonctionnement 042-722 opération d'ordre ainsi qu'en dépense d'investissement 040-2131 et 040-2132 un total de crédits de 50 000€ pour les travaux en régie.

Monsieur le Maire explique qu'aux vues des travaux déjà réalisés et considérant que des travaux en régie supplémentaires sont d'ores et déjà engagés, il paraît nécessaire d'augmenter le montant des crédits alloués aux travaux en régie pour l'exercice 2025. Il est proposé d'augmenter les crédits disponibles de 40 000€ pour avoir 90 000€ de crédit sachant que le montant total des travaux en régie est de 89 991.21 €.

De plus, il manque des crédits sur les articles 204182 « Subvention équipement versée bâtiments et installations » pour les travaux effectués par le SDE82 ET sur le 20422 « Subvention équipement versée aux personnes » pour l'Opération Façade, tandis que les crédits inscrits au 204114

« Subvention équipement versée voirie », ne permettent pas d'acquitter les dépenses aux articles susdits car l'article 204114 n'est pas adapté.

Par conséquent M. le Maire propose de virer les crédits de l'article 204114 aux articles 204182 et 20422 qui sont les articles comptables correspondant aux dépenses liées aux « travaux effectués par le SDE82 » et à l' « Opération Façades ».

Enfin, il manque également des crédits, 500 €, sur l'article 2181 « Installation générales, agencement & aménagements divers » pour la sonorisation des Granges du Lac.

L'ensemble des mouvements budgétaires nécessitent la réalisation d'une Décision Modificative n°2 du BP 2025 décomposée par les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
<b>Article 6068 – Autres matières et fournitures : + 40 000 €</b>	<b>Article 042-722 – Travaux en régie : +40 000 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Article 040-2131 Travaux en régie : + 6 000 €	
Article 040-2188 Travaux en régie : + 34 000 €	
Article 2188 Autres immobilisations corporelles : - 28 000 €	
Article 2111 Terrains nus : - 12 500 €	
Article 2181 Installation générales, agencement & aménagements divers : + 500 €	
Article 204114 Subvention équipement versée voirie : -52 021,78€	
Article 204182 Subvention équipement versée bâtiments et installations : 51 521,78 €	
Article 20422 Subvention équipement versée aux personnes : +500€	

M. le Maire souhaite apporter des précisions au sujet de la salle de conférence des Granges du lac : L'acoustique est insatisfaisante depuis la réception du chantier alors que cela avait été demandé au maître d'œuvre, sans réalisation.

Dès lors, il s'agit de placer sur la partie centrale une sorte de faux plafond acoustique avec des plaques emboîtées et conserver des panneaux carrés acoustiques sur les côtés. Il ne peut en être autrement car la charpente doit être accessible pour la sécurité incendie. L'entreprise Descouls de Nègrepelisse est sollicitée pour ce chantier. Cela aura un impact significatif au profit du cinéma itinérant, en attendant la réalisation de l'auditorium par la CC QRGA dans l'ancien « garage Vidaillac » situé en face de l'Église Saint-Jean-Baptiste. Cet auditorium devrait accueillir différents évènements culturels, à raison de 60 places maximum en capacité d'accueil. C'est un projet bénéfique et prometteur pour Caylus.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver l'augmentation des crédits disponibles pour les travaux en régie 2025 de 40000 €.
- **APPROUVE** la décision modificative n°2-2025 décrite ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout acte en conséquence de la présente.

**(Délibération 075-2025)**

**5- Renouvellement du réseau de chaleur bois - demande d'aide Fonds Chaleur ADEME**  
**Annule et remplace la délibération n° 064-2025**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Caylus fut, au début des années 2000, la première en Tarn-et-Garonne à créer une chaufferie bois alimentant un réseau d'équipements publics (Gendarmerie, école primaire, EHPAD).

Il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir sur cet équipement, vieillissant et régulièrement défectueux. Cette étude au renouvellement a été réalisée avec l'appui technique du SDE82.

Après avoir élaboré un schéma directeur qui a confirmé la pertinence de ce réseau limité au secteur du coteau Est du bourg, la Commune a fait procéder aux diagnostics et études de faisabilité afin de définir le programme de travaux et d'équipements permettant de préparer une nouvelle génération du fonctionnement de ce réseau.

Les travaux, équipements et prestations sont estimés à 333 988,80 € HT.

Cette opération peut être soutenue par le Fonds Chaleur de l'ADEME.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	montants HT
Travaux & équipements	302 634,14
honoraires	31 354,66
<b>total</b>	<b>333 988,80</b>
<b>Financement</b>	
Fonds Chaleur ADEME sollicité	196 000,00
<b>Autofinancement</b>	<b>137 988,80</b>
<b>total</b>	<b>333 988,80</b>

M. le Maire informe qu'il est possible de demander davantage à l'ADEME grâce au travail de Patrick Marot : au lieu de 133 250 € il est possible d'obtenir 196 000 € d'aide.

Par ailleurs un travail avec les CEE est également possible ce qui permettrait une chaufferie financée à 100 %. C'est une possibilité qui devrait se confirmer, ce qui est plutôt très, très, très bienvenue.

M. Serge Cheval rappelle que la chaufferie est un budget annexe de la commune, un achat carbone pour financer la nouvelle chaufferie est de bonne augure, le budget restera positif.

C'est une bonne nouvelle sachant que le service technique de la commune ne cesse d'intervenir pour la réparer au quotidien malgré le changement de la vis sans fin.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent COUSI, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'engager le renouvellement des équipements du réseau de chaleur,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Chaleur de l'ADEME,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

**(Délibération 076-2025)**

## 6- Ecole Séquence « Espace Restauration-Entrée-Accessibilité » - demande subvention Etat 2026

**Vu** les délibérations 074 et 075- 2024 du 29/11/2024 relatives à la validation des études techniques en phase APD et 088 2024 du 11/12/2024 relative aux demandes de subventions ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une première tranche du projet a déjà fait l'objet d'un accord de financement de l'État au titre de la DETR 2025.

Les derniers mois ont toutefois été consacrés à l'approfondissement des études techniques afin d'élaborer un projet plus soutenable financièrement.

Ces études, centrées sur le décalage de l'implantation du bâtiment cantine, ont permis d'atténuer les coûts estimatifs de plus de 110 000 €.

De plus, il est proposé de décomposer la séquence en deux « sous séquences » : la cantine pourrait être construite et mise en service en début du prochain mandat, le réaménagement de l'entrée, de la salle de motricité et la mise en accessibilité pourront alors être traités plus tard, en deuxième partie de mandat.

1- Sur la base des estimations complémentaires de l'APD, le plan de financement global de la séquence « Espace Restauration-Entrée-Accessibilité » est le suivant :

Dépenses	montants HT
travaux	1 290 534,00
Maîtrise d'œuvre	122 829,25
autres honoraires	64 526,98
<b>total</b>	<b>1 477 890,23</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
total Etat	738 945,11
Région	218 701,60
Département	185 261,50
autofinancement	334 982,02
<b>total</b>	<b>1 477 890,23</b>

2- A l'intérieur de ce global, le plan de financement rapporté à la construction de l'espace restauration » est le suivant :

Dépenses	montants HT
travaux	780 200,00
Maîtrise d'œuvre	74 257,15
autres honoraires	39 010,17
<b>total</b>	<b>893 467,32</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
DETR 2025 notifié	254 314,00

<b>ÉTAT 2026 aide investissement sollicité</b>	<b>146 404,66</b>
Région	200 000,00
Département	45 000,00
<b>autofinancement</b>	<b>247 748,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>893 467,32</b>

Une première tranche, à hauteur de 600 658 € HT de dépenses subventionnables, a été soutenue par la DETR 2025, avec une subvention attribuée de 254 314 €.

La deuxième tranche permettant de compléter la construction de l'espace restauration s'élève à 292 809,32 € HT de dépenses. Le plan de financement de la deuxième tranche se présente comme suit :

Dépenses	montants HT
travaux	255 608,00
Maîtrise d'œuvre	24 421,15
autres honoraires	12 780,17
<b>total</b>	<b>292 809,32</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>Etat 2026 aide à l'investissement sollicitée</b>	<b>146 404,66</b>
Région	65 544,49
Département	14 747,51
<b>autofinancement</b>	<b>66 112,65</b>
<b>total</b>	<b>292 809,32</b>

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet ambitieux pour l'école et qu'il s'agit de rester prudent. Les décisions seront prises courant 2026 ou début 2027 selon notre trésorerie, les aides attribuées et nos finances globales. L'objectif est de ne pas rater la saison 2026, puisque l'État attribue des subventions tous les ans.

110 000€ d'économies ont été réalisés, il est possible d'en faire davantage avant le lancement du marché de travaux. Cela permettra d'augmenter mécaniquement le pourcentage de l'aide de l'État.

Après l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement et décide de solliciter une subvention État 2026 au meilleur taux possible
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre le projet.

**(Délibération 077-2025)**

## 12- QUESTIONS DIVERSES

### 1- Le projet ATLAS biodiversité unissant 6 communes de la QRGA

Le projet s'étend sur 3 ans. Caylus est la commune chef de file porteuse du projet, à la demande des cinq autres communes. En conséquence, la commune de Caylus a demandé une subvention à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui a répondu favorablement en accordant 80% d'aide soit un montant de presque 192 000€. Un système de versement de la subvention à chaque commune sera envisagé au prorata des actions menées par chaque commune dans la réalisation de cet Atlas pluri communal.

Le CPIE est le principal organisme dans l'accompagnement de ce projet. Des actions participatives seront proposées à la population, notamment des inventaires de la biodiversité. Le Parc naturel régional des Causses du Quercy et le Conservatoire Botanique National interviendront également dans la réalisation de cet ATLAS.

La population sera informée et sollicitée pour y participer.

**2- Accueil de 26 étudiants et de 4 professeurs de l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand entre le 16 et le 20 mars 2026, à la demande du Parc naturel des Causses du Quercy avec lequel l'Ecole est partenaire.**

L'objectif est d'étudier le bourg de Caylus avec potentiellement des échanges avec la population. En contrepartie, la commune les héberge et les nourrit. Cette étude permettra de mettre en lumière Caylus et de se faire connaître auprès de potentiels acheteurs ou de porteurs de projet souhaitant s'y installer.

M. le Maire rappelle qu'une étudiante architecte avait choisi Caylus en 2022 comme projet de fin d'études et comme sujet de thèse portant sur les Petites Villes de Demain, classées SPR. Elle a par ailleurs constaté de grands changements dont des bâtiments restaurés ou transformés depuis 2022 : les restaurants Giramondo et la Table de l'Esquirol, les Granges du Lac, le Centre de loisirs et ce qui est entrepris avec les travaux du Tiers-Lieu dans la rue du Long. Elle avait travaillé sur un projet portant sur l'îlot Prestat.

Le sujet de sa thèse porte sur la dynamisation des centres-bourgs patrimoniaux par l'habitat privé. Elle a repéré des maisons en cours de réhabilitation et ne manquera pas de prendre attaché avec les propriétaires, pour alimenter sa thèse.

Elle se propose d'organiser un colloque à CAYLUS les 3 et 4 avril 2026, qui réunirait des intervenants du logement et de la restauration du bâti ancien comme des spécialistes de l'architecture, l'ABF, des bailleurs et des habitants de Caylus qui ont œuvré pour la restauration bâimentaire.

**3- Un sujet primordial pour la QRGA en charge du PLUi :**

La promulgation de la Loi Huwart en date du 26 novembre 2025 envisageant la simplification du droit de l'urbanisme et du logement en particulier en dispensant d'évaluation environnementale certaines modifications des plans locaux d'urbanisme (PLU avec un impact de réduction de coût lié aux enquêtes publiques).

La loi prévoit de fusionner dans un document d'urbanisme unique le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le PLU intercommunal (PLU(i)) lorsque leurs périmètres sont identiques, afin de mutualiser les coûts et simplifier la gouvernance.

A ce jour, le SCoT est le schéma de cohérence territoriale prévu à l'échelle du pays Midi-Quercy, compétence cédée par les trois communautés de communes QRGA, Quercy Vert Aveyron et Quercy Caussadais, il y a 12 ans, mais qui n'a jamais abouti malgré d'importants financements mobilisés. Cette nouvelle loi donnerait la possibilité à la QRGA de réaliser son propre SCOT.

La communauté de Communes de la QRGA a délibéré favorablement pour demander au Pays Midi-Quercy de lui restituer la compétence SCoT, dont le service urbanisme est performant et capable de le rédiger, surtout dans la perspective de la révision du PLUi en 2027 nécessaire pour se mettre en

conformité avec les nouvelles lois en matière d'urbanisme dont celle portant sur le climat, l'énergie et autres et être en cohérence avec le SRADDET, document au-dessus du SCoT, correspondant au schéma régional d'aménagement voté par la Région.

Le SCoT, est une planification plus générale, donnant les orientations principales de l'aménagement d'un territoire.

M. le Maire rappelle que seule la CC QRGA, sur les 3 EPCI qui composent le Pays Midi-Quercy, détient un PLUi, avec une culture de l'urbanisme avancée chez les élus et une commission urbanisme qui se réunit régulièrement grâce à un chargé de mission remarquable et très impliqué et des élus communautaires très concernés. Ce qui n'est pas le cas dans les deux autres EPCI très en retard sur le sujet, avec des communes à niveaux différents de documents d'urbanisme allant du Règlement Universel, ou de la carte communale ou du PLU.

Cela n'aide pas à se coordonner lorsqu'il s'agit de négocier le SCoT ou lorsqu'il s'agit de tendre vers le zéro artificialisation nette (ZAN).

Si le vote des élus du Pays Midi-Quercy va majoritairement vers un renoncement de la compétence, la Préfecture devrait prendre acte et accepter de modifier le périmètre actuel.

**4- Le mail de contestation émis par madame Serra et M. Poirier à l'ensemble des élus de Caylus portant sur :**

**a- La légalité de la déclaration préalable de travaux au titre du projet de Super U, sous prétexte que la destination du bâtiment et la modification des façades relèveraient d'un permis de construire et non d'une déclaration préalable.**

M. le Maire rappelle que le dossier a été minutieusement instruit par le centre instructeur de Caussade, qui l'a validé. En suivant, le Maire a été invité par le CIN à signer favorablement la déclaration préalable. A contrario, si le centre instructeur de Caussade n'avait pas validé cette déclaration préalable, il aurait suggéré au Maire de la refuser.

La préfecture souhaite un éclairage au regard des termes du permis d'origine. Une réponse de la collectivité lui a été faite dans ce sens.

**b- L'illégalité dans l'intervention communale de faire des travaux pour le compte d'un tiers en modifiant l'entrée et l'accès du centre de secours et de la salle des fêtes au titre du projet global d'accès au Super U.**

Il est question de l'accès au futur Super U (ex-conserverie) et de l'accès aux entrepôts de stockage situés à l'arrière et vendus séparément. Pour accéder à ces deux bâtiments, le projet initial des porteurs de projet, était de maintenir l'accès en l'état.

Le Département a donné un avis favorable à condition de décaler cet accès de seize mètres en direction de Caylus, pour ne plus être en vis-à-vis de l'accès au Centre de secours et aux autres équipements publics.

Or cette modification pose des problèmes insolubles de circulation sur le futur parking du Super U, tant pour les futurs clients que pour les futurs propriétaires des entrepôts situés à l'arrière.

Ainsi, pour essayer de trouver une solution à ce problème, la Commune a proposé de décaler l'accès au Centre de secours de seize mètres en direction de Caussade. Pour mémoire, M. le Maire rappelle qu'un projet de sécurisation de cet accès communal avait déjà été étudié il y a deux ans par le bureau d'études *Voirie Concept* qui avait été sollicité pour un devis.

En effet, avec la forte augmentation de la fréquentation du site par les usagers des différents équipements publics (salle des fêtes, Tiers-Lieu La Fabrique, boulodrome et récemment terrain de foot), les entrées et sorties des pompiers sont devenues plus dangereuses, avec un même accès convergent potentiellement accidentogène, sans priorité clairement définie et avec une visibilité presque nulle.

Il s'agit donc de donner l'accès prioritaire aux sapeurs-pompiers et de créer un embranchement pour aller vers le parking de la salle des fêtes et les autres services. Dans le sens des sorties, les usagers de ces services devront marquer un stop et céder la priorité aux Sapeurs-pompiers.

Le Département a souscrit favorablement à cette proposition en demandant à la Commune de formaliser son engagement à modifier son accès communal au Centre de Secours et aux autres équipements publics comme évoqué, ce qui a été fait par courrier.

Quant aux porteurs de projet et aux vendeurs de l'ex-conserverie, ils proposent d'aider financièrement la Commune dans la réalisation de ces travaux de sécurisation de l'accès communal. M. le Maire informe donc qu'en l'espèce il y a erreur de lecture et d'interprétation de la part des requérants. Il s'agit d'un don d'un tiers au profit de la commune et non pas d'une aide de la commune pour le compte d'un tiers.

M. le Maire remercie les intervenants et clôture la séance à 22h30.

La secrétaire de séance

POUSSOU Gisèle



Le président de séance

COUSI Vincent, Maire

